

Permabond®

Engineering Adhesives

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Permabond ES5681

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Permabond ES5681

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Permabond Engineering Adhesives Ltd.
Wessex Way
Colden Common
Winchester
Hampshire. SO21 1WP
United Kingdom
Tel: +44 (0)1962 711 661
Fax: +44 (0)1962 711 662
info.europe@permabond.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence UK +44 (0)1962 711 661 USA 0800 640 7599 Asia +86 (0)21 5773 4913

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

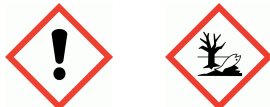
Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Permabond ES5681

Mentions de mise en garde	<p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302+P352a EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p>
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
Contient	PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE
Mentions de mise en garde supplémentaires	<p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P391 Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la Communauté actuelle, nationale et locale.</p>

2.3. Autres dangers

Aucunes dans les conditions normales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE		60-100%
Numéro CAS: 25068-38-6	Numéro CE: 500-033-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456619-26-XXXX
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Skin Irrit. 2 - H315	R43 Xi;R36/38 N;R51/53	
Eye Irrit. 2 - H319		
Skin Sens. 1 - H317		
Aquatic Chronic 2 - H411		
METHYLENE DIPHENYL BIS(DIMETHYL UREA)		1-5%
Numéro CAS: 10097-09-3	Numéro CE: 423-370-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-0000016986-54-XXXX
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Aquatic Chronic 3 - H412	R52/53.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Permabond ES5681

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané Irritation cutanée. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

Contact oculaire Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Monoxyde de carbone (oxyde de carbone), de dioxyde de carbone (gaz carbonique) et d'hydrocarbures non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Permabond ES5681

Précautions de stockage Stocker à des températures comprises entre 2°C et 7°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Adhésif.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

Protection des mains

Des gants en caoutchouc nitrile ou Viton™ sont recommandés. Ne pas porter de gants en coton ou autre matériau absorbant. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements et équipements de protection appropriés pour éviter tout risque de contact du produit avec la peau.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles.

Protection respiratoire

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Filtre à vapeurs organiques. Type A.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Noir.
Odeur	Faible.
Seuil olfactif	Aucune information disponible.
pH	Non pertinent.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non pertinent.
Point d'éclair	>100°C

Permabond ES5681

Taux d'évaporation	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.1
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau. Soluble dans les matériaux suivants: Solvants organiques.
Coefficient de partage	Inconnu.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	≈50000 mPa s @ 23°C
Propriétés explosives	Non pertinent.
Propriétés comburantes	Non applicable.
9.2. Autres informations	
Autres informations	Non pertinent.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants. Acides.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale. Polymérise à la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Amines.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Amines. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composés organiques non identifiés.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Les effets toxicologiques du produits n'ont pas été totalement évalués. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler, ne pas inhaler.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Irritant pour les voies respiratoires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Permabond ES5681

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux.
<u>Sensibilisation cutanée</u> Sensibilisation cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<u>Danger par aspiration</u> Danger par aspiration	Aucunes dans les conditions normales.
Ingestion	Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Informations toxicologiques sur les composants

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 11 400,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 11 400,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,1

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 2 000,1

METHYLENE DIPHENYL BIS(DIMETHYL UREA)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,1

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 2 000,1

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE

Permabond ES5681

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 24 heures: 4.4 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CL ₅₀ , 24 heures: 4.9 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 9.1 mg/l, Selenastrum capricornutum
Toxicité aiguë - microorganismes	Cl ₅₀ , 3 heures: > 100 mg/l, Boues activées
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 0.3 mg/l, Daphnia magna

METHYLENE DIPHENYL BIS(DIMETHYL UREA)

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: > 30.2 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: > 39.8 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 96 heures: 29.4 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE

Biodégradation Eau - 6 - 12%: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage Inconnu.

Informations écologiques sur les composants

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE

Bioaccumulative potential FBC: 100 - 3000,

Coefficient de partage log Pow: 3.242

METHYLENE DIPHENYL BIS(DIMETHYL UREA)

Bioaccumulative potential log Kow: 1.14,

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles. Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE

Coefficient d'adsorption/désorption Eau - log Koc: 2.65 @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Permabond ES5681

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Indications de transport routier S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir SP 375

Indications de transport maritime S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir 2.10.2.7 du code IMDG.

Indications de transport aérien S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir SP A197 (375)

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (contains Epoxy resin)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Permabond ES5681

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Législation UE	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. CHIP for everyone HSG228. Safety Data Sheets for Substances and Preparations. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	24/05/2017
Révision	4
Remplace la date	15/10/2015
Phrases de risque dans leur intégralité	R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions de danger dans leur intégralité	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.